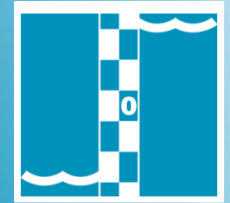
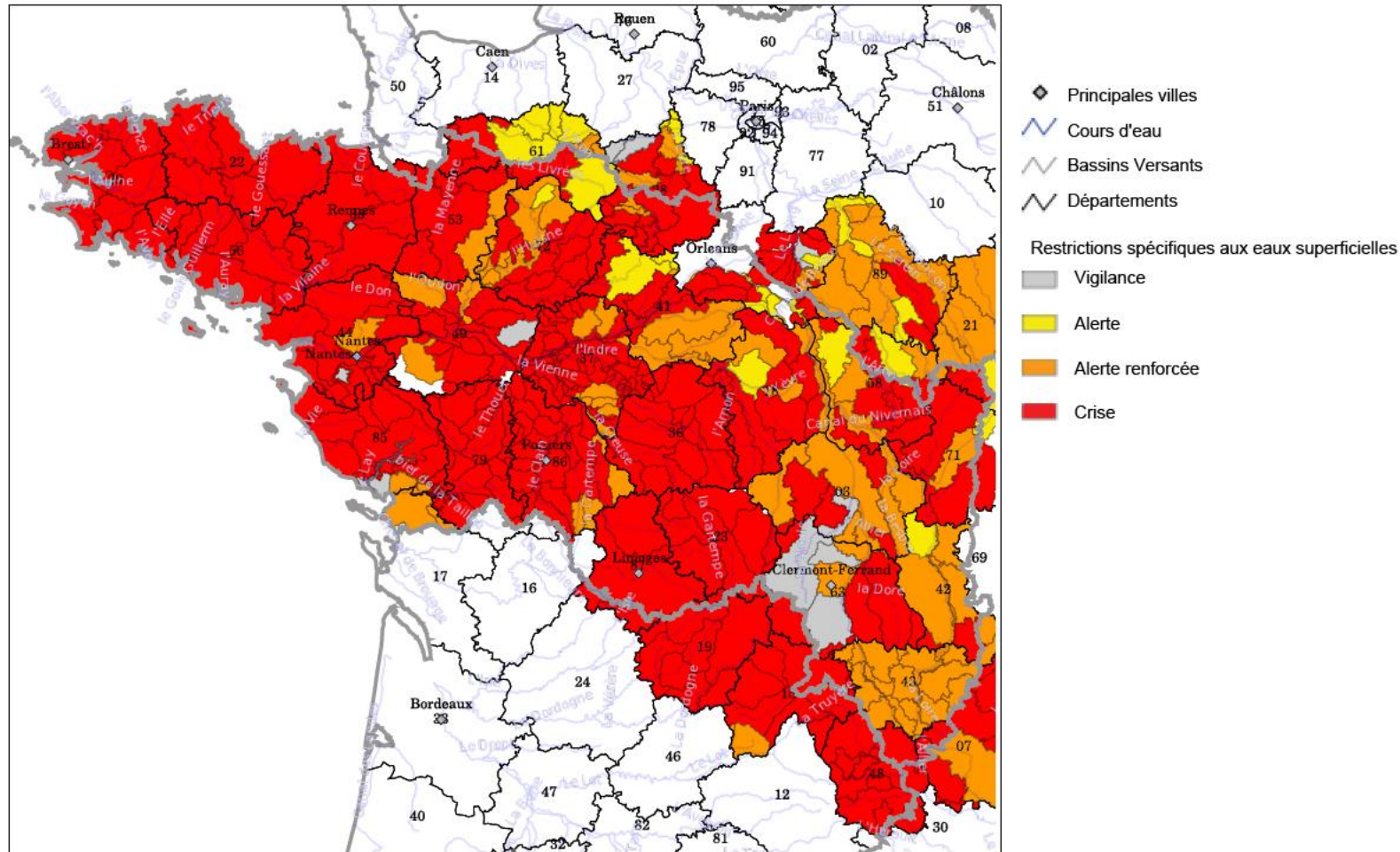
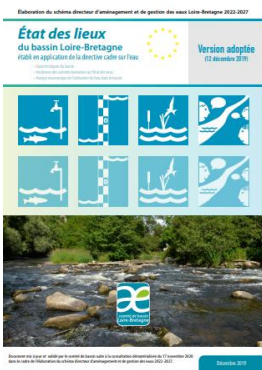


Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires



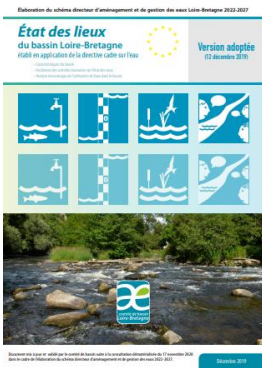
**Assurer une gestion équilibrée
et durable de la ressource en eau**

Gérer notre ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique



Etats des arrêtés de limitation des usages de l'eau sur les eaux superficielles au 18 août 2022

Risque quantitatif sur la commission territoriale Loire moyenne

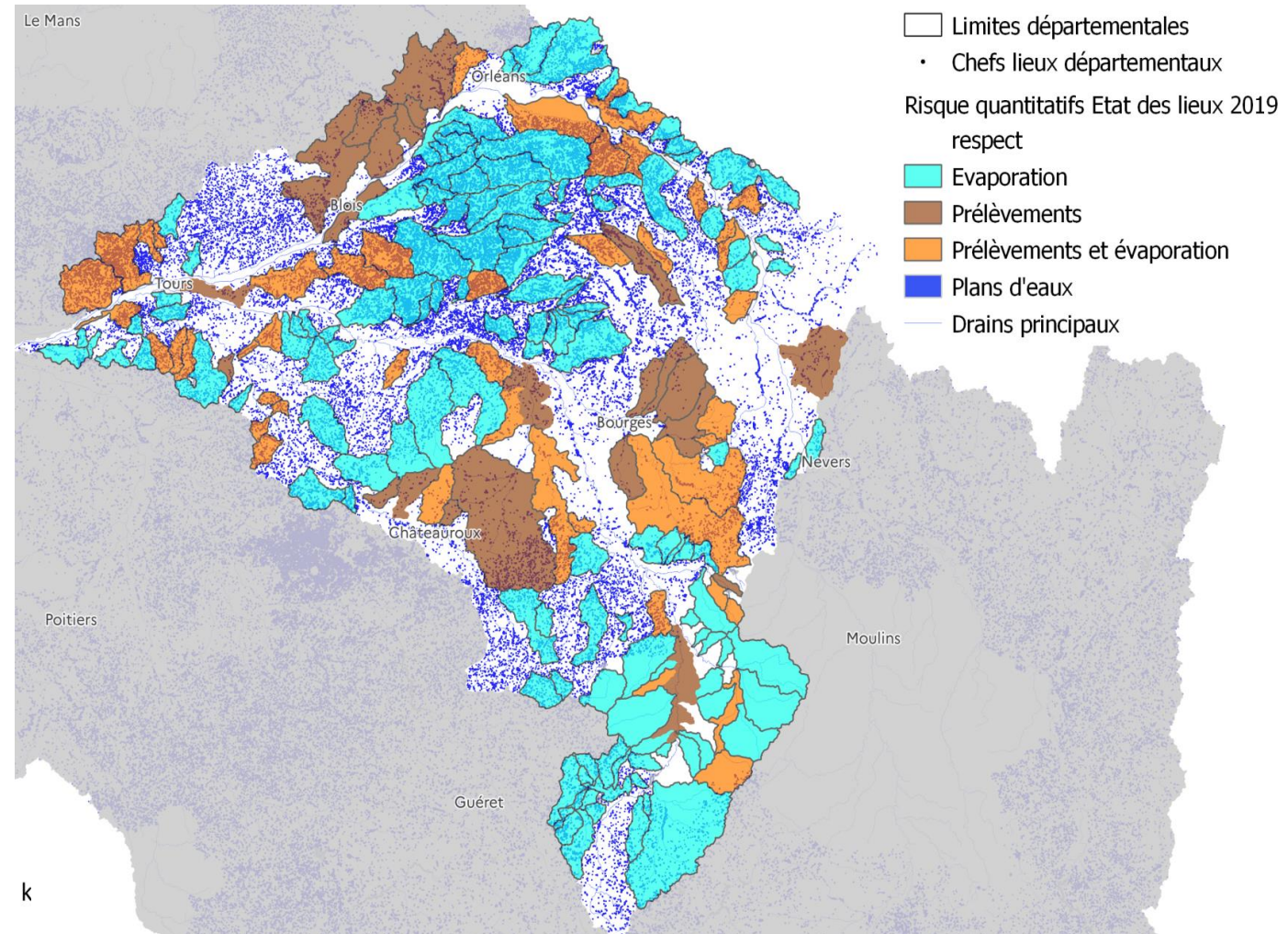


**2/3 des cours d'eau
en risque de non atteinte du bon état
lié à un problème d'hydrologie**

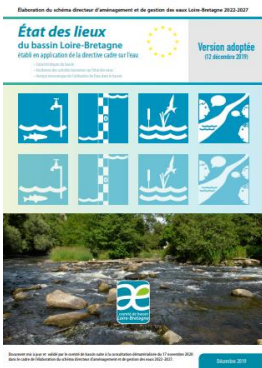
→ **88 %** lié à l'évaporation des plans d'eau

→ **36 %** lié aux prélèvements

→ **24 %** cumulent les 2 pressions

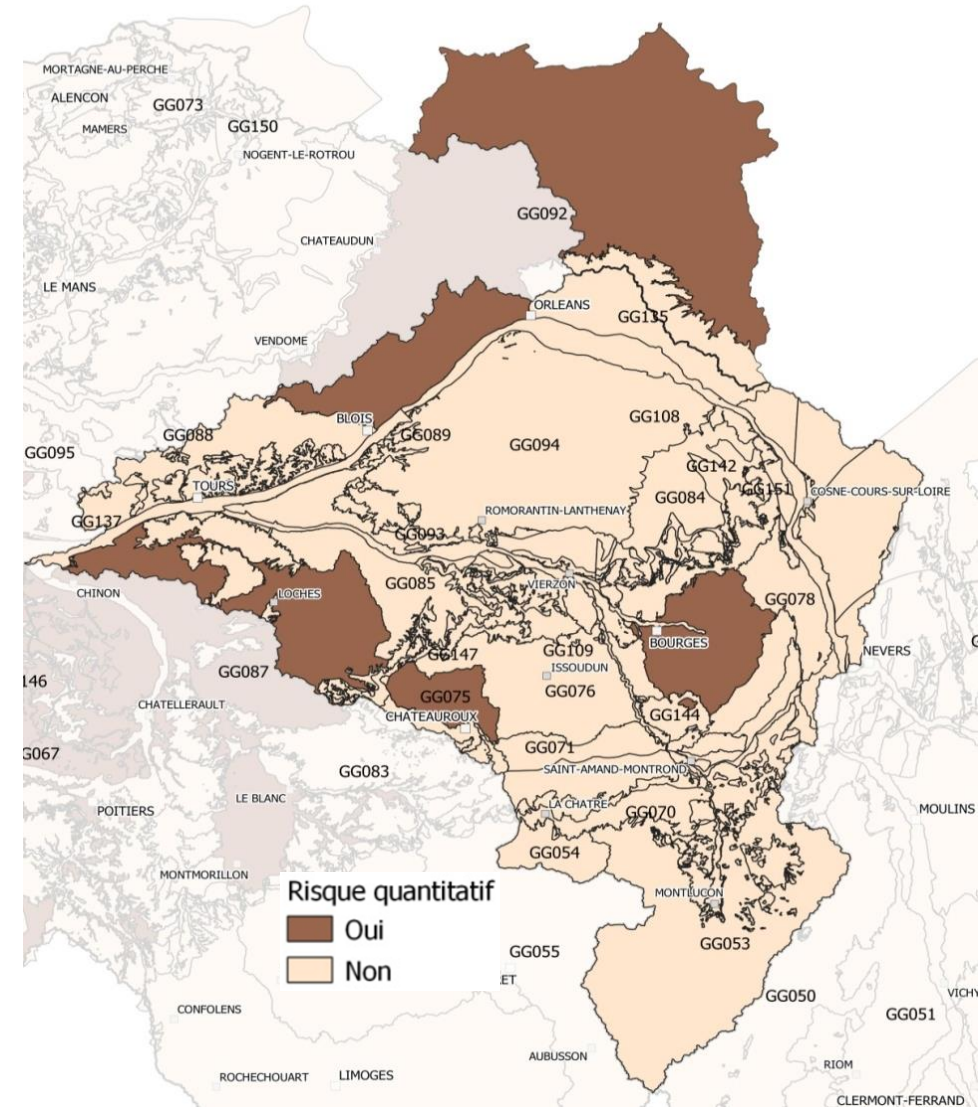


Risque quantitatif sur la commission territoriale Loire moyenne



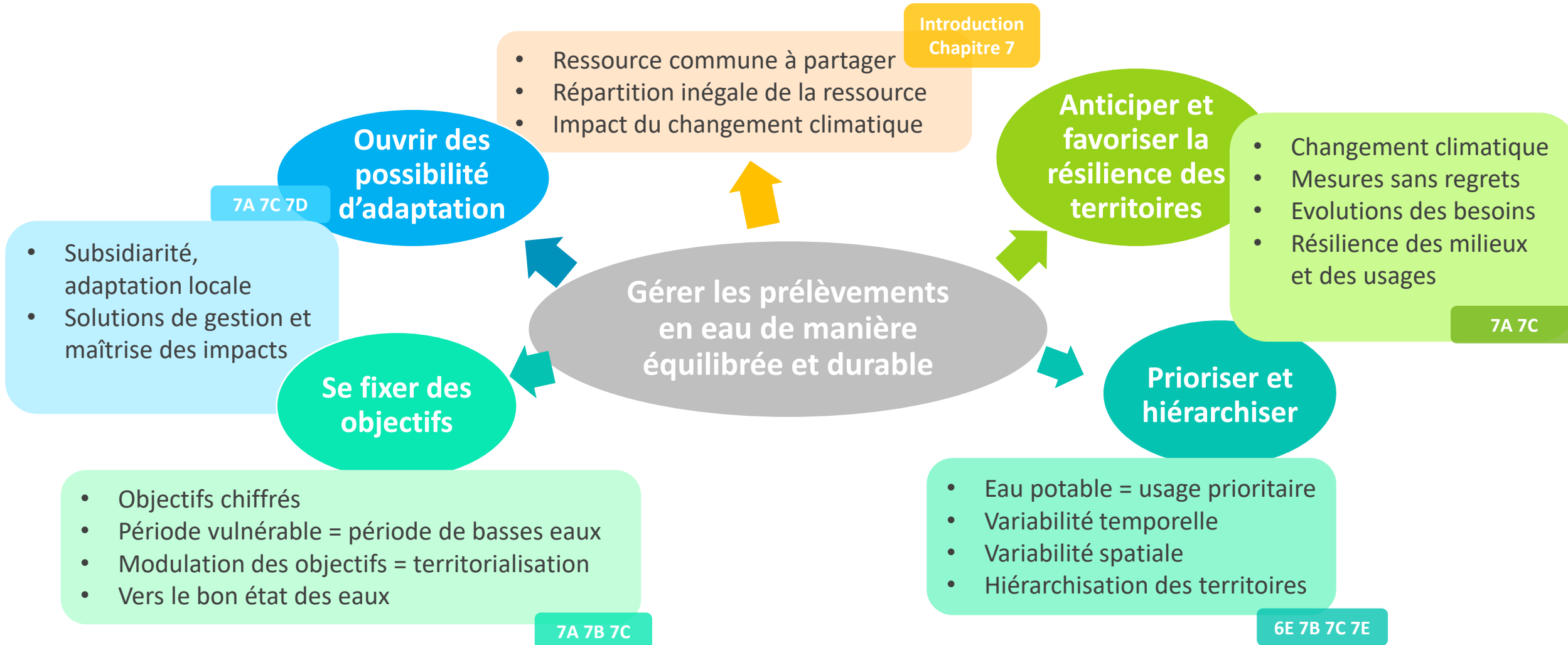
**Risque quantitatif
de non atteinte du bon état
pour 6 masses d'eau souterraines sur 44**

soit 14 %



Assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires





Assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Préserver notre ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique

Chapitre 7 : Gestion équilibrée de la ressource en eau

GESTION STRUCTURELLE

G. DE CRISE

Gestion en période de basses eaux

Gestion hors période de basses eaux

7A
Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau au travers d'objectifs de gestion

7B
Assurer l'équilibre entre ressource et besoins à l'étiage selon la situation

7C
Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux (ZRE) et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4

7D
Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage

7E
Gérer la crise

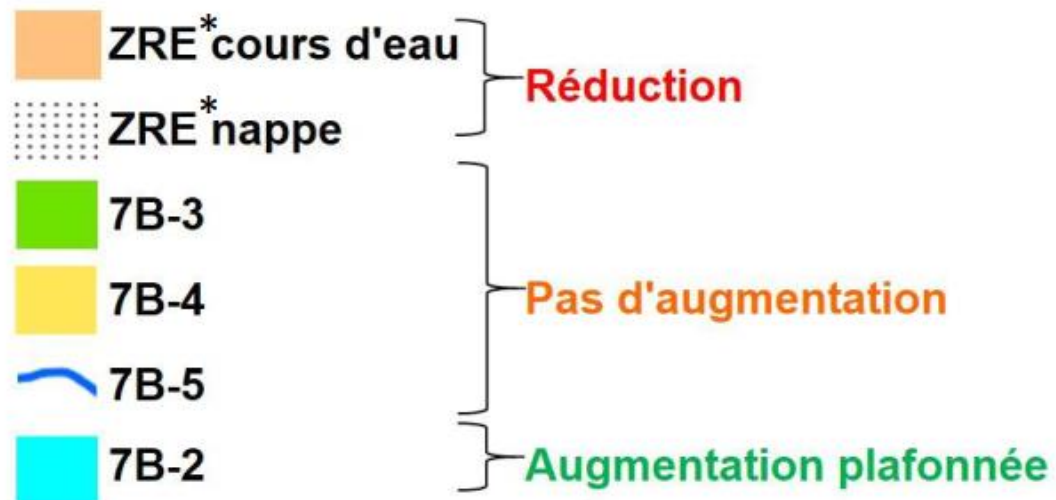
- Economies d'eau
- Objectifs aux points nodaux
- Analyses HMOC (hydrologie, milieux, usages, climat)
- Zones nodales

- Gestion territorialisée hors zones de répartition des eaux
- Période de basses eaux

- Zones de répartition des eaux, 7B4
- Cénomaniens
- Beauce

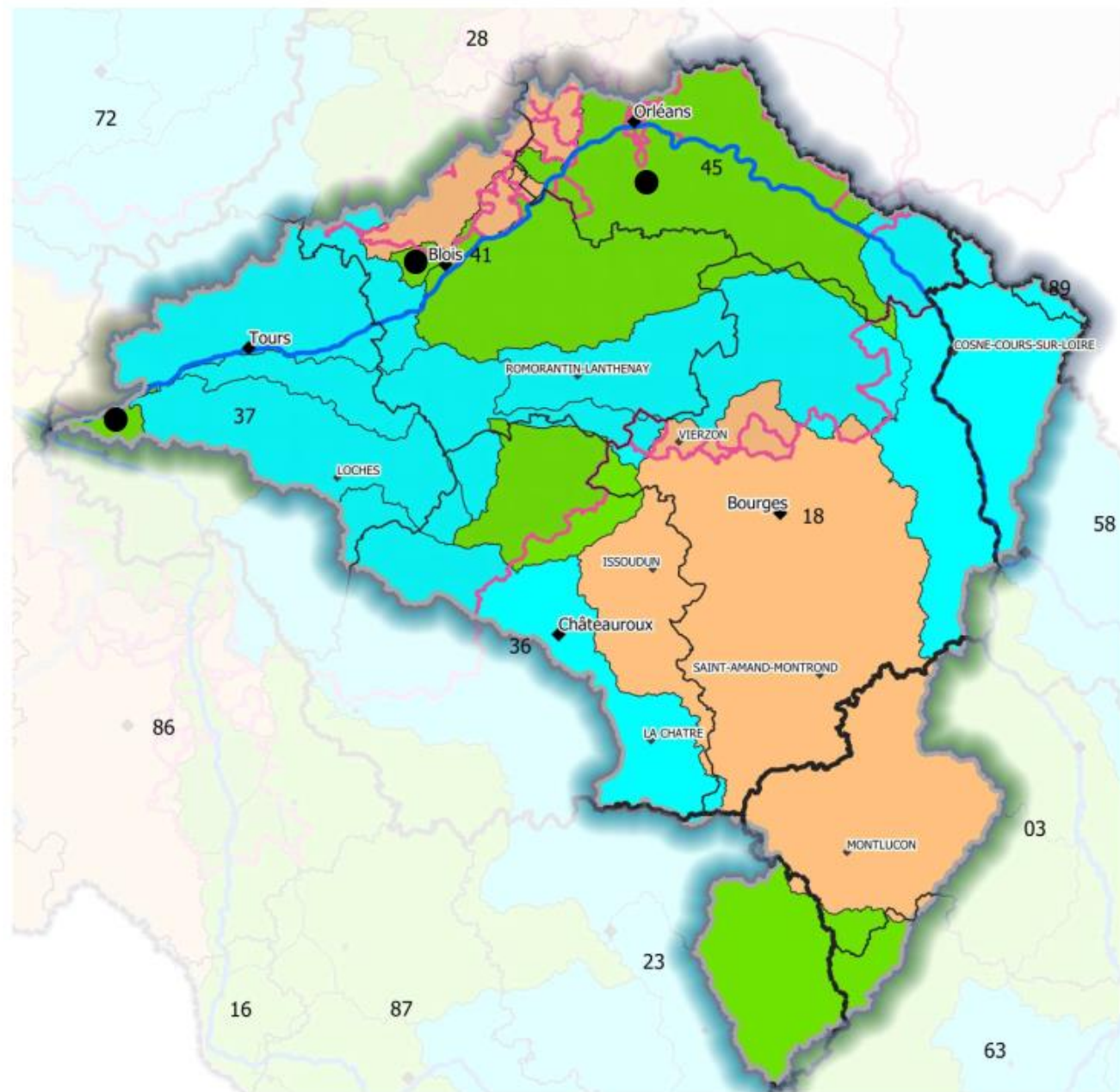
- Substitution
- Création ressource
- Période hors basses eaux

- Débits seuils d'alerte, débits de crise
- Zone nodale



Le Sdage territorialise la gestion des **prélèvements à l'étiage** pour résorber ou prévenir les déficits quantitatifs :

prélèvements > capacités du milieu ?



* ZRE : zone de répartition des eaux

Stratégie du programme de mesures en Loire moyenne

Structurer et accompagner
les démarches concertées :
SAGE, PTGE

Mettre en œuvre les outils
de gestion : schémas d'eau
potable, OUGC, contrats...

Communiquer,
sensibiliser

Connaissance

Etudes de type HMUC pour déterminer la disponibilité de la ressource par rapport aux besoins dans un contexte de changement climatique, et définir collectivement les priorités d'usages et les réponses à apporter pour une gestion équilibrée

Sobriété des usages et retour à l'équilibre

Mesures d'économies d'eau par tous les usagers et sur l'ensemble du territoire accompagnées d'une diminution des prélèvements en période d'étiage (retour à l'équilibre)

Résilience des milieux

Solutions fondées
sur la nature

Préserver et restaurer les zones humides

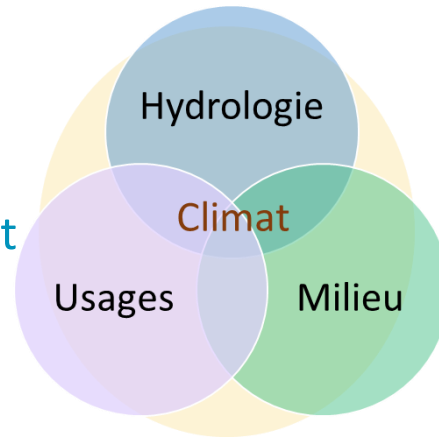
Têtes de Bassin

Diminuer l'impact des plans d'eau

Mesures agro-écologiques participant à une meilleure gestion quantitative

Hydrologie, Milieux, Usage et Climat :

4 composantes à analyser conjointement du fait de leurs interactions



• Objectifs :

- améliorer la connaissance sur les territoires
- dresser un état des lieux des équilibres quantitatif d'un territoire et de sa sensibilité aux effets du changement climatique
- définir les objectifs de gestion quantitative et les priorités locales d'un territoire pour l'atteinte des objectifs de bon état

Les analyses HMUC ouvrent la possibilité aux territoires d'adapter localement le cadre de gestion du SDAGE

Etude HMUC

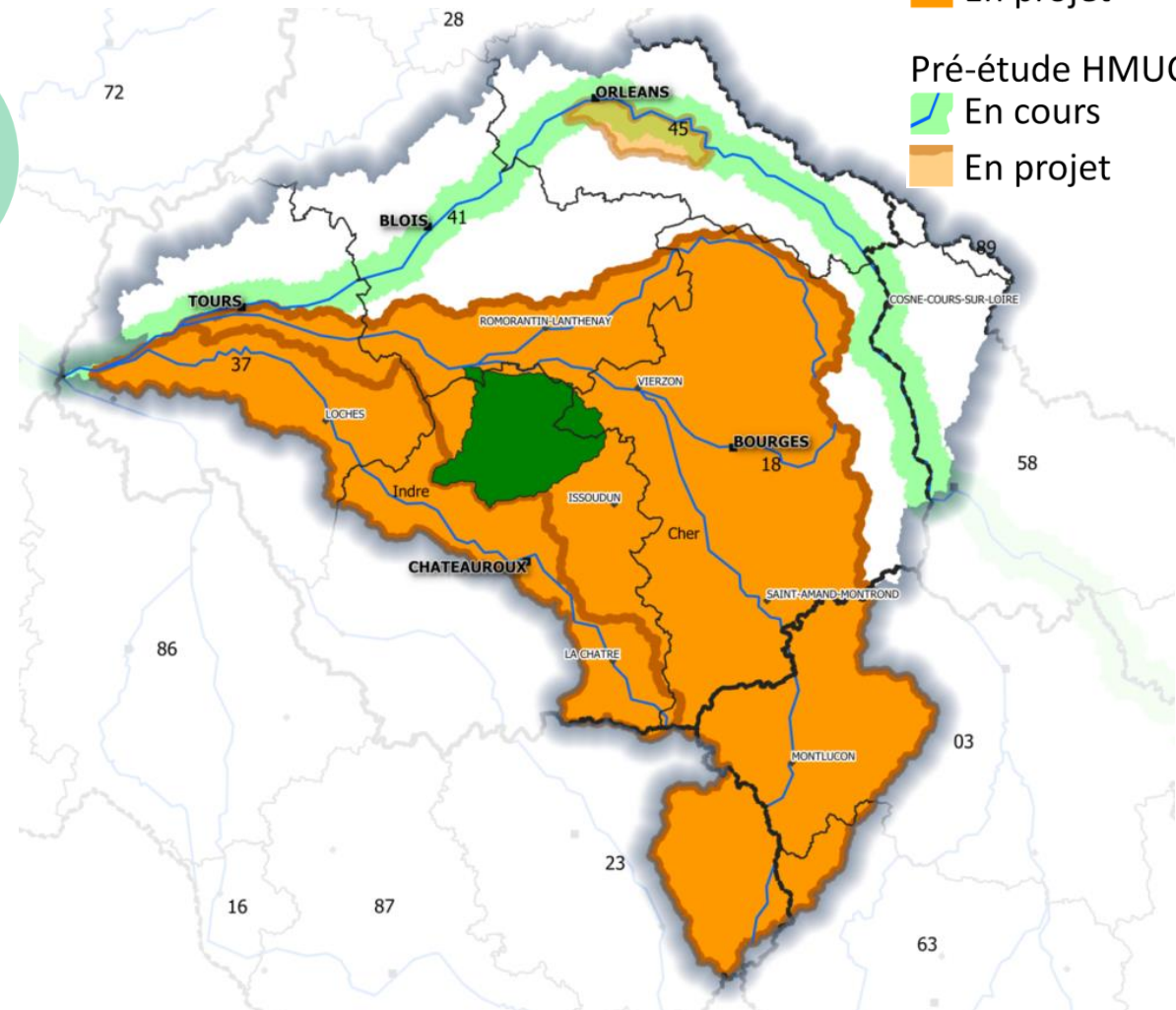
■ En cours

■ En projet

Pré-étude HMUC

■ En cours

■ En projet



Que peut-on adapter ?

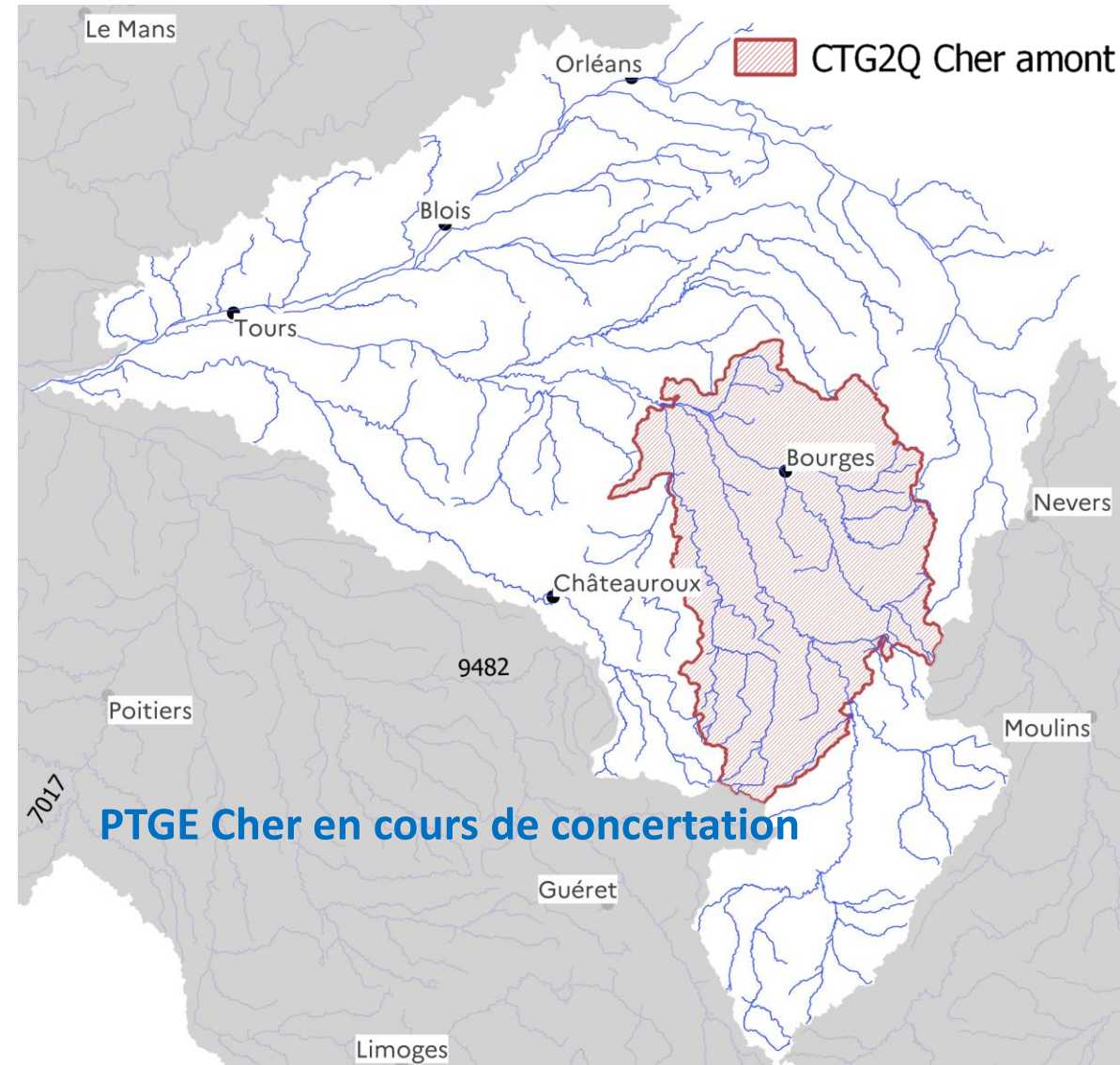
- les **dates de la période de basses eaux** et de la période hors période de basses eaux correspondant à la **période de remplissage des retenues** de substitution et hors substitution (**7B-1 et 7D-3 à 7D-5**)
- les **volumes prélevables en période de basses eaux** sur les territoires soumis aux dispositions **7B-2 à 7B-5 et 7C-1 à 7C-6**
- les **objectifs aux points nodaux** : DOE (débits d'objectif d'étiage), DSA (débits seuils d'alerte), DCR (débits de crise) (disposition **7B-1**)
- les modalités de **prélèvements hivernaux pour le remplissage des retenues** (dispositions **7D-3 à 7D-5**)
 - le débit minimal à maintenir dans le cours d'eau
 - le débit plafond de prélèvements cumulés hors période de basses eaux

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

PTGE = démarche concertée associant tous les acteurs de l'eau du territoire

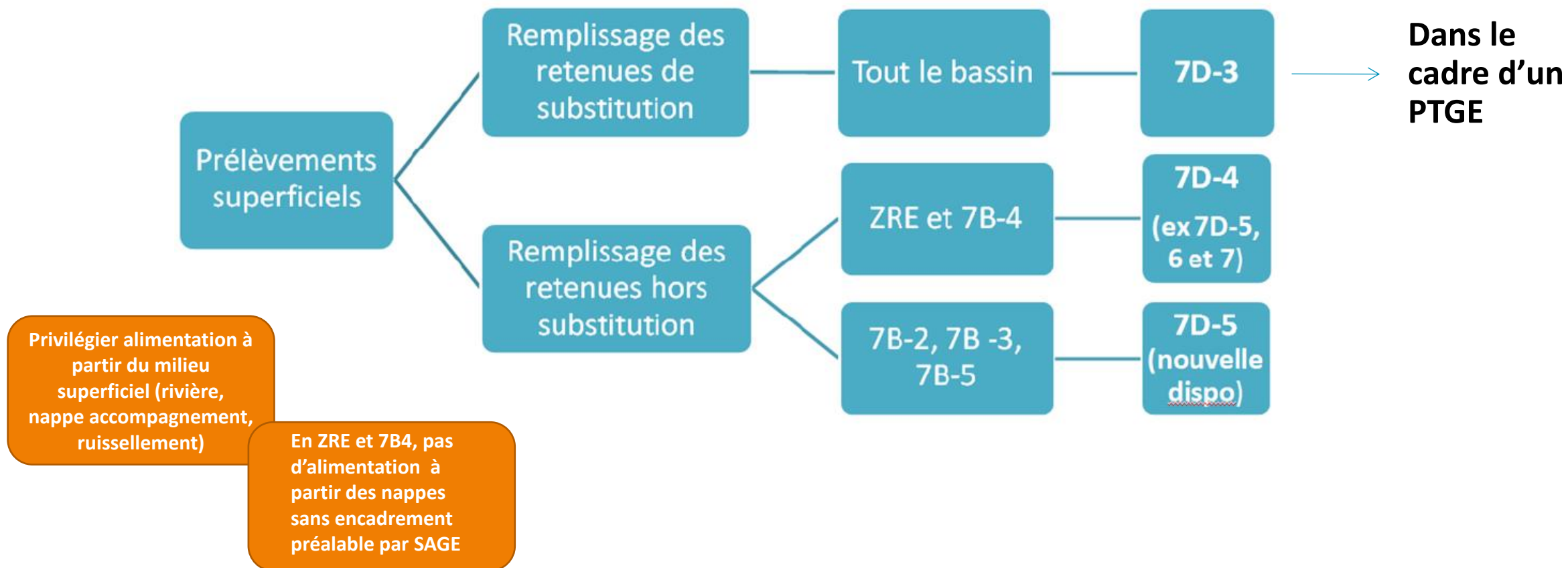
1. Phase d'émergence, de structuration de la gouvernance
2. Phase d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic
3. Phase de co-construction du programme d'actions
4. Phase de mise en œuvre du PTGE

Rôle accru des services de l'Etat pour l'émergence, la validation du diagnostic, l'approbation du programme d'actions et des volumes associés et le suivi de la démarche



Orientation concernant les **prélèvements hors période de basses** destinés au remplissage des **retenue de substitution et hors substitution**

- Des dispositions par type d'ouvrage et par localisation





Entreprise Monin